



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction générale de l'alimentation

Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments

MESSAGE D'ALERTE ACTIF

**Bureau de la surveillance des denrées alimentaires et
des alertes sanitaires**

Date : 10 avril 2003

Adresse : 251, rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15

Dossier suivi par : Nadège GRUDET
Tél. : 01 49 55 50 85

Réf. interne : SDSSA/N°0483

Classement :

URGENT

Degré et période de confidentialité DGAL, services déconcentrés et professionnels ciblés
:

Objet : Alerte 2003/326 (alerte communautaire 2003/ATJ)

J'ai l'honneur de vous informer de la présence éventuelle sur le marché des produits suivants, susceptibles d'être dangereux pour la santé humaine et qui doivent être retirés de la vente et de la consommation humaine en l'état :

Produit : CREVETTES SECHEES

Nature de la non conformité / du risque : présence de Salmonelles

Etablissement : BANGKOK DEHYDRATED MARINE PRODUCT CO . LTD

33 /3 MU 8 , LARDLOOMKAEW-PATHUMTHANI RD., KUBANGLUANG,

LARDLOOM KAEW, PATHUMTHANI 12140 THAILAND

N° d'identification vétérinaire : 3009

Lot : OOLU 3820715

D.L.C. / D.L.U.O. : EXP 0605

Importateur : MARSELLA LIMITED 47 WESTMOUNT ROAD, LONDON, SE9 1JF UK

Distribution : INCONNUE

Origine du prélèvement : CONTROLE OFFICIEL

Lieu de prélèvement : PIF ROYAUME UNI

Ces informations ont été communiquées aux professionnels de l'agroalimentaire au niveau national, afin que ces denrées impropres à la consommation humaine en l'état soient, le cas échéant, retirées de la vente et de la consommation humaine, en leur précisant de bien vouloir informer dans les meilleurs délais les services vétérinaires des départements où elles sont détenues. Il convient en outre que vous rediffusiez ce message aux interlocuteurs professionnels locaux que vous aurez identifiés et qui seraient susceptibles de ne pas avoir été informés par les relais nationaux.

Signé par le Directeur Général de l'Alimentation
Thierry KLINGER

Destinataires

Pour exécution :

Directeurs départementaux des services vétérinaires